

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 92 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 06 Décembre ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 26

habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme
GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-
Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme
SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme
LECUREUX Aurore-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent- M.
SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme DUPONT Karine

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin
CAMARA.
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO
Laurence

. Etaient absents excusés- Néant

**Délibération portant retrait de la délibération 71/2021 du 10/08/2021 dans
le cadre de l'exercice du droit de préemption en vue d'acquérir le
Domaine de Berthoire dont les parcelles B968-899-290 situées sur
PIGNANS et les parcelles B1400-1401-736 situées sur CARNOULES .)**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été
désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le rappelle que , le conseil municipal le 10/08/2021 a pris une délibération n° 71/2021
suscitée par l'urgence de la situation justifiée par :

- une expiration du délai de préemption fixé au 15/08/2021.

En effet une déclaration d'intention d'aliéner n° 0839221B0090 a été transmise à la commune
le 15/06/2021. La commune disposait d'un délai de deux mois pour exercer son droit de
préemption, c'est-à-dire jusqu'au 15/08/2021, en application de l'article L 213-2 du code de
l'urbanisme.

Le prix global est fixé à 1 150 000 € (575 000 € en deux fois). Le bien appartient à la SCI domaine de Berthoire - BRATIGNY.

Monsieur le Maire avait rappelé dans le cadre de cette délibération que la commune de CARNOULES ne souhaitait pas préempter, et que les parcelles situées sur le territoire de CARNOULES et de PIGNANS ne formaient qu'une unité foncière, et indissociables de la vente.

-D'autre part, l'urgence était aussi justifiée par la préservation du Patrimoine (bâtisse du XVIIIème siècle, et deux sources d'eaux traversant la propriété), par un intérêt communal et un intérêt général que présente cette acquisition outre le patrimoine (développement touristique, réalisation de jeux d'eau, d'un parcours de santé...). Il s'agit d'une mise en valeur du patrimoine historiquement attaché à la Commune de PIGNANS.

Mme PRUNET Sophie en tant qu'administré a contesté devant le Tribunal administratif de TOULON la délibération du 10/08/2021. [Son recours en référé n'a pas prospéré, et l'action au fond est toujours pendante]...

Dans ces circonstances, Monsieur le Maire et la Sté venderesse, ont repris des négociations qui ont conduit à fixer de nouvelles modalités de vente plus avantageuses pour la commune, puisque permettant un paiement en deux tranches successives.

La commune poursuit son idée d'acquisition du Domaine de BERTHOIRE, mais en ayant recours à une vente de gré à gré. Dès lors, l'exercice du droit de préemption ne présentant plus d'utilité, il y a lieu de retirer la délibération du 10/08/2021 .

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retirer la délibération n° 71/2021 du 10/08/2021 portant exercice du droit de préemption des parcelles B968-899-290 situées sur PIGNANS et B1400-1401-736 situées sur CARNOULES.

Le Conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à la majorité et une abstention de retirer la délibération n°71/2021 du 10/08/2021 portant exercice du droit de préemption des parcelles citées ci-avant .

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

